

DEPARTEMENT

HERAULT

DE LA COMMUNE de SAINT-JUST
34400

Date : 27-04-2026

Séance du 27 avril 2026

Numéro : 2026-04-27/03

L'an Deux-mille-vingt-six

et le 27 avril

à dix-huit heures quarante-cinq minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,**sous la présidence de Mr QUESADA Yves.****Présents :** M.M : ARNOLD Stéphane, DUGARET David, BARON Michel, BERTELOOT Georges, BOU Cathy, CHASTRUSSE Evelyne, COLOMINES Souhila, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, MAY Carine, OLIVER Sandrine, OLIVIER Vincent, PERIOT Cyrille, PERRIER Jérôme, QUESADA Yves, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, SABATIER Cathy, SANSONE Christian, SAVAL Jérôme, VIGLIETTI Andra**Procurations :** Mme Corinne COMBES à Mme Stéphanie GARAND, M. Philippe RUIVO à M. Jérôme ROUX**Absents :****Secrétaire de séance :** Stéphane ARNOLD

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Date de la convocation
21/04/2026

Date d'affichage

21/04/2026

TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2026

(Version rectifiée suite aux observations du contrôle de légalité)

Monsieur le maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales directes de la commune, au titre de l'exercice 2026.

Proposition taux imposition taxes directes locales 2026 :

NATURE DES TAXES	TAUX
TAXE FONCIER BÂTI	45,36 %
TAXE FONCIER NON BÂTI	148,36 %
TAXE HABITATION	15,18 %

Le conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité pour :

- VOTE les taux d'imposition des taxes directes locales 2026 comme tel que présenté, à savoir :

◦ TAXE FONCIER BÂTI :	45,36%
◦ TAXE FONCIER NON BÂTI :	148,36%
◦ TAXE HABITATION :	15,18%

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves QUESADA

